

SQLI
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1.332.339,15 €
Siège social : Immeuble Le Pressensé
268, avenue du président Wilson
93200 La Plaine Saint-Denis
RCS Bobigny 353 861 909

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport spécial sur les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions propres en cours que l'assemblée générale mixte du 10 juin 2005 a autorisé dans sa 14^{ème} résolution.

En application des articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, nous vous présentons également le descriptif du programme de rachat d'actions propres soumis à l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 16 juin 2006.

I - RAPPORT SPECIAL DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 16 JUN 2006 SUR LES OPERATIONS REALISEES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES AUTORISE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 10 JUN 2005

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport spécial sur les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions propres en cours que l'assemblée générale mixte du 10 juin 2005 a autorisé dans sa 14^{ème} résolution pour une durée expirant lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et pour une durée maximum de 18 mois. L'assemblée a préalablement disposé des éléments figurant dans la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°05-425 le 19 mai 2005.

1) Tableau de déclaration synthétique des opérations réalisées par SQLI sur ses propres titres du 29 avril 2005 au 28 avril 2006

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte : 0,04%

Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : Néant

Nombre de titres détenus en portefeuille : 11.687

Valeur brute comptable du portefeuille : 33.622€

Valeur de marché du portefeuille au 28 avril 2006: 32.372€

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 28 avril 2006			
	Achats	Ventes/Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	30.565	32678	Options d'achat achetées	Achat à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Echéance maximale moyenne			Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen de la transaction	2,596€	2,626€				
Prix d'exercice moyen	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants	79.357€	85.829€				

2) Tableau de déclaration synthétique des opérations réalisées par SQLI sur ses propres titres du 29 avril 2005 au 28 avril 2006, détaillées par objectif

a) Animation du marché ou liquidité de l'action SQLI par un Prestataire de Services d'investissement

Type d'opérations	A nouveau au 29 avril 2005	Nombre d'actions rachetées du 29 avril 2005 au 28 avril 2006	Nombre d'actions vendues du 29 avril 2005 au 28 avril 2006	Nombre d'actions réallouées à d'autres objectifs du 29 avril 2005 au 28 avril 2006	Solde (nombre d'actions détenues au 28 avril 2006)
En nombre d'actions	13.800	30.565	32.678	0	11.687
Prix de revient globaux	23.184	79.357	85.829		33.622
Prix moyens pondérés par action	1,68	2,596	2,626		2,877

b) Achat pour la conservation et la remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe

Type d'opérations	A nouveau au 29 avril 2005	Nombre d'actions rachetées du 29 avril 2005 au 28 avril 2006	Nombre d'actions transférées du 29 avril 2005 au 28 avril 2006	Nombre d'actions réallouées à d'autres objectifs du 29 avril 2005 au 28 avril 2006	Solde (nombre d'actions détenues au 28 avril 2006)
En nombre d'actions			Néant		
Prix de revient globaux					
Prix moyens pondérés par action					

c) Attribution aux salariés

Type d'opérations	A nouveau au 29 avril 2005	Nombre d'actions rachetées du 29 avril 2005 au 28 avril 2006	Nombre d'actions attribuées du 29 avril 2005 au 28 avril 2006	Nombre d'actions réallouées à d'autres objectifs du 29 avril 2005 au 28 avril 2006	Solde (nombre d'actions détenues au 28 avril 2006)
En nombre d'actions	0		Néant		
Prix de revient globaux					
Prix moyens pondérés par action					

d) Annulation

Type d'opérations	A nouveau au 29 avril 2005	Nombre d'actions rachetées du 29 avril 2005 au 28 avril 2006	Nombre d'actions annulées du 29 avril 2005 au 28 avril 2006	Nombre d'actions réallouées à d'autres objectifs du 29 avril 2005 au 28 avril 2006	Solde (nombre d'actions détenues au 28 avril 2006)
En nombre d'actions	0		Néant		
Prix de revient globaux					
Prix moyens pondérés par action					

II - DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES SOUMIS PAR LE DIRECTOIRE A L' APPROBATION DE L' ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 16 JUIN 2006

En application des articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l' Autorité des Marchés Financiers et du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif du programme de rachat d' actions propres a pour objet de décrire les objectifs et modalités du programme de rachat d' actions soumis à l' autorisation de l' assemblée générale mixte du 16 juin 2006.

Titres concernés : actions SQLI, cotées au compartiment « C » de l' Eurolist, – Code ISIN FR0004045540-SQI

Pourcentage de rachat maximum du capital autorisé par l' Assemblée Générale : 10%.

Prix d' achat unitaire maximum : 5 euros

Prix de vente unitaire minimum : 1 euro

Objectifs par ordre de priorité décroissant :

1. l' animation du marché ou liquidité de l' action SQLI par un Prestataire de Services d' Investissement au travers d' un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l' A.M.F.,
2. l' achat pour la conservation et la remise ultérieure à l' échange ou en paiement dans le cadre d' opérations éventuelles de croissance externe,
3. l' attribution d' actions aux salariés au titre de la mise en œuvre de tout plan d' épargne d' entreprise ou dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l' expansion,
4. l' annulation éventuelle des actions ainsi rachetées, sous réserve de l' adoption par l' Assemblée Générale Extraordinaire de la 16^{ème} résolution.

Durée du programme : maximale de 18 mois, expirant lors de l' Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l' exercice clos le 31 décembre 2006.

Ce document relatif au programme de rachat en cours et au programme de rachat soumis à l' assemblée générale mixte du 16 juin 2006 peut être obtenu sans frais sur simple demande au siège social de SQLI, Immeuble Le Pressensé, 268, avenue du président Wilson, 93200 La Plaine Saint-Denis, ainsi que les sites de l' AMF (www.amf-france.org) et SQLI (www.sqli.com).